

# LION ÉLECTRIQUE ANNONCE SES RÉSULTATS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

7/31/2024

MONTRÉAL, le 31 juill. 2024 /CNW/ - La Compagnie Électrique Lion (NYSE: LEV) (TSX: LEV) (« Lion » ou la « Société »), chef de file dans la fabrication de véhicules urbains mi-lourds et lourds tout électriques, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers et ses résultats d'exploitation pour le deuxième trimestre clos le 30 juin 2024. Lion présente ses résultats en dollars américains et conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

## FAITS SAILLANTS FINANCIERS DU DEUXIÈME TRIMESTRE DE 2024

- Produits des activités ordinaires de 30,3 millions de dollars, en baisse de 27,7 millions de dollars, comparativement à 58,0 millions de dollars pour le T2 de 2023;
- Livraison de 101 véhicules, soit une diminution de 98 véhicules par rapport aux 199 véhicules livrés au T2 de 2023. Un nombre moins élevé de véhicules a été livré en raison de l'incidence du rythme des phases du Programme de l'EPA, ainsi que celle des retards et défis continus associés à l'octroi de subventions dans le cadre du programme du FTCZE. Les livraisons reflètent également l'incidence du ralentissement de la cadence de production de la Société attribuable à l'intégration de ses batteries Lion MD dans ses véhicules et de l'effet de l'accélération graduelle de la cadence de production des plateformes Lion5 et LionD;
- Perte brute de 15,2 millions de dollars, qui rend compte de l'augmentation des coûts de fabrication attribuable à l'introduction de nouveaux produits et de l'incidence de la diminution des volumes de vente, comparativement à une marge brute de 0,4 million de dollars pour le T2 de 2023;
- Perte nette de 19,3 millions de dollars, comparativement à une perte nette de 11,8 millions de dollars pour le T2 de 2023;
- BAIIA ajusté<sup>1</sup> négatif de 20,6 millions de dollars, en regard d'un BAIIA ajusté négatif de 9,7 millions de dollars pour le T2 de 2023;
- Ajouts aux immobilisations corporelles, qui se sont élevés à 1,3 million de dollars, en baisse de 17,8 millions

de dollars, contre 19,1 millions de dollars pour le T2 de 2023;

- Ajouts aux immobilisations incorporelles consistant essentiellement en des activités de développement de batteries et de véhicules, pour un montant de 10,6 millions de dollars (9,4 millions de dollars compte tenu de l'aide gouvernementale reçue), en baisse de 7,3 millions de dollars comparativement à 17,9 millions de dollars pour le T2 de 2023.

---

<sup>1</sup> Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS. Voir la section « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué.

## MISE À JOUR CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

- Plus de 2 100 véhicules sur la route ayant parcouru plus de 46 millions de kilomètres (28 millions de miles).
- Au 30 juillet 2024, carnet de commandes<sup>2</sup> de 1 994 véhicules urbains tout électriques mi-lourds et lourds, soit 190 camions et 1 804 autobus, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 475 millions de dollars selon les estimations de la direction.
- Au 30 juillet 2024, carnet de commandes de LionEnergy de 394 bornes de recharge et services y étant reliés, pour une valeur totale combinée des commandes d'environ 9 millions de dollars.
- Un total de 12 centres d'expérience sont opérationnels aux États-Unis et au Canada.
- Lancement commercial de notre camion-tracteur Lion8 lors de l'événement ACT qui a eu lieu en mai.
- Obtention de la certification finale des blocs-batteries pour véhicules lourds de Lion, qui seront intégrés dans nos camions-tracteurs Lion8.

Le 31 juillet 2024, la Société a annoncé un plan d'action (le « plan d'action ») destiné à rationaliser ses activités d'exploitation, à aligner davantage sa structure de coûts sur la demande actuelle et à améliorer sa position de liquidité et sa capacité à atteindre ses objectifs de rentabilité. Le plan d'action comprend les mesures et initiatives suivantes :

- une réduction des effectifs de la Société de 30 % (représentant environ 300 employés) au Canada et aux États-Unis touchant tous les secteurs de l'organisation, qui devrait être mise en œuvre au cours des prochains jours et qui se traduira principalement par des licenciements temporaires (la Société pourrait réaliser des économies de coûts annualisées pouvant atteindre environ 25 millions de dollars grâce à cette initiative, en supposant que les employés temporairement licenciés ne soient pas réembauchés);
- l'ajustement des activités de fabrication de camions de la Société à la lumière d'une demande du marché plus faible que prévu initialement pour les camions entièrement électriques, y compris en introduisant une

approche de fabrication par lots pour les camions qui sera directement alignée sur le carnet de commandes de la Société;

- la création d'une nouvelle gamme de produits par l'intermédiaire de laquelle la Société vendra ses batteries à des tiers;
- un processus d'optimisation de l'utilisation des installations de la Société, y compris la sous-location potentielle d'une importante partie de son usine de Joliet et de certains centres d'expérience d'un bout à l'autre du Canada et des États-Unis;
- la mise en œuvre d'un plan global d'amélioration de l'efficacité visant à réduire davantage les autres charges d'exploitation, telles que les coûts de la logistique des tiers, les coûts liés aux consultants et les autres frais de vente et d'administration.

Le 30 juillet 2024, la Société et les prêteurs aux termes de la convention de crédit renouvelable ont convenu de certaines accommodations relatives à l'inclusion temporaire d'actifs supplémentaires dans la base d'emprunt jusqu'au 16 août 2024.

« Malgré les défis importants auxquels le marché des véhicules électriques est actuellement confronté, Lion a été en mesure de réaliser des avancées majeures lors des derniers cycles du Programme de l'EPA, ce qui devrait donner un nouveau souffle à notre société, et elle a également franchi d'importants jalons au cours du dernier trimestre, notamment le lancement commercial de notre camion-tracteur Lion8 et l'obtention de la certification de notre bloc-batterie HD », a déclaré Marc Bédard, Chef de la direction - Fondateur de Lion. « La transition vers l'électrification prend plus de temps que prévu, mais l'électrification des transports sera maintenue à long terme. C'est dans cet esprit que nous avons élaboré un plan d'action visant à ajuster notre structure de coûts pour nous permettre de continuer à répondre à la demande croissante pour des autobus scolaires électriques et de maintenir notre position de chef de file, tout en continuant à soutenir les exploitants de camions dans leur transition vers l'électrification et en nous concentrant sur nos objectifs de rentabilité », a-t-il ajouté.

---

<sup>2</sup> Voir la rubrique « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du présent communiqué. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 30 juillet 2024 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2028, les livraisons de la quasi-totalité de ces véhicules étant actuellement prévues avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être soumises selon les critères d'admissibilité actuels du FTCZE, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Infrastructure Canada. De plus, la quasi-totalité des commandes de véhicules incluses dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, y compris des programmes pour lesquels les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été traitées entièrement à ce jour. Les délais de traitement des programmes gouvernementaux, des subventions et des incitations peuvent également varier considérablement. Il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir - des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore - des écarts dans les critères d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie. La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle tous les véhicules et toutes les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.

## PRINCIPALES EXPLICATIONS SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LE DEUXIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2024

### Produits des activités ordinaires

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 30,3 millions de dollars, en baisse de 27,7 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution des produits des activités ordinaires est attribuable à l'incidence d'une diminution de 98 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 199 unités (166 autobus scolaires et 33 camions; 171 véhicules au Canada et 28 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 à 101 unités (95 autobus scolaires et 6 camions; 84 véhicules au Canada et 17 véhicules aux États-Unis) pour la période de trois mois close le 30 juin 2024. La diminution du nombre de véhicules vendus s'explique principalement par l'incidence du calendrier des cycles du Programme de l'EPA et des retards et des défis continus associés à l'octroi de subventions dans le cadre du programme FTCZE, ainsi que par l'incidence, sur la cadence de production de la Société, de l'intégration de ses batteries Lion MD dans ses véhicules et de l'accélération continue de la cadence de production des plateformes pour véhicules Lion5 et LionD.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, les produits des activités ordinaires se sont chiffrés à 85,8 millions de dollars, en baisse de 27,0 millions de dollars par rapport à ceux inscrits pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Cette diminution des produits des activités ordinaires est attribuable à l'incidence d'une diminution de 122 unités du nombre de véhicules vendus, qui est passé de 419 unités (373 autobus scolaires et 46 camions; 386 véhicules au Canada et 33 véhicules aux États-Unis) pour la période de six mois close le 30 juin 2023 à 297 unités (279 autobus scolaires et 18 camions; 249 véhicules au Canada et 48 véhicules aux États-Unis) pour la période de six mois close le 30 juin 2024. La diminution du nombre de véhicules vendus s'explique principalement par l'incidence du calendrier des cycles du Programme de l'EPA et des retards et des défis continus associés à l'octroi de subventions dans le cadre du programme FTCZE, ainsi que par l'incidence, sur la cadence de production de la Société, de l'intégration de ses batteries Lion MD dans ses véhicules et de l'accélération continue de la cadence de production des véhicules Lion5 et LionD.

### Coût des ventes

Le coût des ventes s'est établi à 45,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, en baisse de 12,1 millions de dollars comparativement à celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des volumes de vente, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production des nouveaux produits (les

véhicules LionD et Lion5, ainsi que les blocs-batteries de Lion).

Le coût des ventes s'est établi à 112,1 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024, en baisse de 2,4 millions de dollars comparativement à celui de la période de six mois close le 30 juin 2023. Cette diminution est principalement attribuable à la baisse des volumes de vente, partiellement contrebalancée par la hausse des coûts de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production des nouveaux produits (les véhicules LionD et Lion5, ainsi que les blocs-batteries de Lion).

## Marge (perte) brute

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, la perte brute s'est accrue de 15,6 millions de dollars pour s'établir à un montant négatif de 15,2 millions de dollars, en comparaison d'un montant positif de 0,4 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023, en raison principalement de l'augmentation des coûts de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production des nouveaux produits (les véhicules LionD et Lion5, ainsi que les blocs-batteries de Lion).

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, la perte brute s'est accrue de 24,5 millions de dollars pour s'établir à un montant négatif de 26,4 millions de dollars, en comparaison d'un montant négatif de 1,8 million de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023, en raison principalement de l'augmentation des coûts de fabrication liés à l'accélération de la cadence de production des nouveaux produits (les véhicules LionD et Lion5, ainsi que les blocs-batteries de Lion).

## Charges administratives

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les charges administratives ont diminué de 1,5 million de dollars, passant de 12,5 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 10,9 millions de dollars. Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,4 million de dollars, comparativement à 1,6 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont diminué pour s'établir à 10,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, comparativement à 10,9 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. La baisse est principalement attribuable à une diminution des charges et à une diminution des effectifs, découlant toutes deux de la réduction des effectifs et des initiatives de réduction des coûts mises en œuvre en novembre 2023 et en avril 2024, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des honoraires de professionnels.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, les charges administratives ont diminué de 3,4 millions de dollars,

passant de 25,5 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023 à 22,1 millions de dollars. Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, les charges administratives tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,7 million de dollars, comparativement à 2,7 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les charges administratives ont diminué pour s'établir à 21,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024, comparativement à 22,8 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. La baisse est principalement attribuable à une diminution des charges et à une diminution des effectifs, découlant toutes deux de la réduction des effectifs et des initiatives de réduction des coûts mises en œuvre en novembre 2023 et en avril 2024, facteurs en partie contrebalancés par l'augmentation des honoraires de professionnels.

## Frais de vente

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les frais de vente ont diminué de 1,2 million de dollars pour s'établir à 4,3 millions de dollars, comparativement à 5,5 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Les frais de vente de la période de trois mois close le 30 juin 2024 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,1 million de dollars, comparativement à 0,4 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont diminué, passant de 5,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 à 4,2 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la rationalisation des dépenses liés aux ventes, y compris la diminution des effectifs et des frais de commercialisation, découlant de la réduction des effectifs et des initiatives de réduction des coûts mises en œuvre en novembre 2023 et en avril 2024.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, les frais de vente ont diminué de 3,3 millions de dollars pour s'établir à 8,0 millions de dollars, comparativement à 11,3 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Les frais de vente de la période de six mois close le 30 juin 2024 tiennent compte de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie de 0,1 million de dollars, comparativement à 0,8 million de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la rémunération fondée sur des actions hors trésorerie, les frais de vente ont diminué, passant de 10,5 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023 à 7,9 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024. Cette baisse est principalement attribuable à la rationalisation des dépenses liés aux ventes, y compris la diminution des effectifs et des frais de commercialisation, découlant de la réduction des effectifs et des initiatives de réduction des coûts mises en œuvre en novembre 2023 et en avril 2024.

## Coûts de restructuration

Les coûts de restructuration de 1,4 million de dollars inscrits pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024 se composent essentiellement d'indemnités de licenciement liées à la réduction des effectifs annoncée le 18 avril 2024. Aucun coût de restructuration n'a été engagé au cours des périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023.

## Charges financières

Pour la période de trois mois close le 30 juin 2024, les charges financières ont augmenté de 10,3 millions de dollars passant de 2,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 à 12,3 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2024. Les charges financières de la période de trois mois close le 30 juin 2024 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 0,4 million de dollars inscrits à l'actif, comparativement à 1,4 million de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 9,3 millions de dollars par rapport à la période de trois mois close le 30 juin 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours moyen de la dette observée au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024 en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI, du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ et de la facilité de crédit liée aux fournisseurs (définis ci-après), par les charges d'intérêts (y compris les intérêts sur les débetures convertibles payés en nature) et de désactualisation, ainsi que par les charges financières liées aux débetures convertibles et non convertibles émises en juillet 2023 et par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives. Les charges financières pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 comprennent des charges hors trésorerie de 5,5 millions de dollars liées aux intérêts sur les débetures convertibles payés en nature et aux charges de désactualisation.

Pour la période de six mois close le 30 juin 2024, les charges financières ont augmenté de 19,5 millions de dollars passant de 3,4 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023 à 22,9 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024. Les charges financières de la période de six mois close le 30 juin 2024 sont présentées déduction faite de coûts d'emprunt de 0,7 million de dollars inscrits à l'actif, comparativement à 3,1 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des coûts d'emprunt inscrits à l'actif, les charges financières ont augmenté de 17,1 millions de dollars par rapport à la période de six mois close le 30 juin 2023. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des charges d'intérêts liées à la dette à long terme qui a résulté de l'augmentation de l'encours moyen de la dette observée au cours du premier semestre de l'exercice 2024 en raison de prélèvements effectués dans le cadre de la convention de crédit renouvelable, de l'emprunt IQ, de l'emprunt FSI, du contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ et de la facilité de crédit liée aux fournisseurs (définis ci-après), par les charges d'intérêts (y compris les intérêts sur les débetures convertibles payés en nature) et de désactualisation, ainsi que par les charges financières liées aux

débetures convertibles et non convertibles émises en juillet 2023 et par une hausse des charges d'intérêts liées aux obligations locatives, y compris pour l'usine de batteries. Les charges financières pour la période de six mois close le 30 juin 2024 comprennent des charges hors trésorerie de 11,0 millions de dollars liées aux intérêts sur les débetures convertibles payés en nature et aux charges de désactualisation.

## Perte (gain) de change

La perte (le gain) de change se rapporte principalement à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères dans les monnaies fonctionnelles des entités Lion correspondantes. La Société a inscrit une perte de change de 1,0 million de dollars et de 3,5 millions de dollars pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024 respectivement, comparativement à un gain de change de 1,8 million de dollars et de 3,0 millions de dollars pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2023 respectivement, en raison principalement de l'incidence des variations des cours de change (incidence des variations du dollar canadien par rapport au dollar américain).

## Variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles

Pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024, la variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles a donné lieu à un gain respectif de 12,5 millions de dollars et de 23,2 millions de dollars et se rapportait à la réévaluation des options de conversion liées aux débetures convertibles émises en juillet 2023 résultant principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

## Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 6,0 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2023 à un gain de 13,3 millions de dollars pour la période de trois mois close le 30 juin 2024. Le gain pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 est lié aux bons de souscription client déterminé, aux bons de souscription du regroupement d'entreprises négociés en bourse et aux bons de souscription du regroupement d'entreprises négociés par la voie de placements privés, ainsi qu'aux bons de souscription de 2022 et aux bons de souscription de juillet 2023, et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

La variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions est passée d'un gain de 11,7 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2023 à un gain de 20,1 millions de dollars pour la période de six mois close le 30 juin 2024. Le gain pour la période de six mois close le 30 juin 2024 est lié aux bons

de souscription client déterminé, aux bons de souscription du regroupement d'entreprises négociés en bourse et aux bons de souscription du regroupement d'entreprises négociés par la voie de placements privés, ainsi qu'aux bons de souscription de 2022 et aux bons de souscription de juillet 2023, et il résulte principalement de la diminution du cours de marché des capitaux propres de Lion par rapport aux évaluations précédentes.

## Résultat net

La perte nette de 19,3 millions de dollars inscrite pour la période de trois mois close le 30 juin 2024 comparativement à celle de 11,8 millions de dollars inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent s'explique essentiellement par la hausse de la perte brute et par l'augmentation des charges financières, en partie contrebalancées par la diminution des charges administratives et des frais de vente et par la hausse des gains découlant de la diminution sans effet sur la trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions et des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles.

La perte nette de 41,0 millions de dollars inscrite pour la période de six mois close le 30 juin 2024 comparativement à celle de 27,4 millions de dollars inscrite pour la période correspondante de l'exercice précédent s'explique essentiellement par la hausse de la perte brute et par l'augmentation des charges financières, en partie contrebalancées par la diminution des charges administratives et des frais de vente et par la hausse des gains découlant de la diminution sans effet sur la trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions et des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles.

## Avis concernant les normes relatives au maintien de l'inscription à la cote du NYSE

Le 17 juillet 2024, la Société a également annoncé avoir reçu du New York Stock Exchange (le « NYSE ») un avis l'informant qu'au 16 juillet 2024, elle n'était pas en conformité avec l'article 802.01C du manuel intitulé Listed Company Manual du NYSE, car le cours de clôture moyen de ses actions ordinaires est demeuré inférieur à 1,00 \$ par action durant une période de 30 jours de bourse consécutifs.

Conformément aux règles applicables du NYSE, la Société a informé le NYSE de son intention de se conformer à la règle 802.01C et de se conformer de nouveau aux normes applicables du NYSE en matière de maintien de l'inscription à la cote.

La Société peut se conformer de nouveau à la règle à tout moment au cours d'une période de six mois suivant la réception de l'avis si, le dernier jour de bourse d'un mois civil au cours de cette période : i) le cours de clôture de son action est égal ou supérieur à 1,00 \$ et ii) le cours de clôture moyen de son action est égal ou supérieur à 1,00 \$ au cours de la période de 30 jours de bourse se terminant le dernier jour de bourse du mois civil en question.

La Société envisage toutes les options disponibles pour se conformer de nouveau aux normes relatives au maintien de l'inscription à la cote du NYSE, y compris, sans s'y limiter, la prise de mesures qui sont assujetties à l'approbation des actionnaires au plus tard lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société.

L'avis n'a pas d'incidence immédiate sur l'inscription à la cote des actions ordinaires de la Société, qui continueront d'être cotées et négociées au NYSE pendant cette période de six mois, sous réserve que la Société se conforme aux autres normes relatives au maintien de l'inscription à la cote du NYSE. Les actions ordinaires continueront d'être négociées sous le symbole « LEV », mais porteront la mention « .BC » pour indiquer que la Société n'est pas en conformité avec les exigences du NYSE relatives au maintien de l'inscription à la cote. Si la Société n'est pas en mesure de se conformer de nouveau à la règle pendant la période de six mois, le NYSE peut entamer des procédures de suspension et de radiation des actions ordinaires.

En outre, l'avis ne devrait pas avoir d'incidence sur les activités commerciales courantes de la Société ni sur ses obligations de déclaration auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

## CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE

Une conférence téléphonique et une webdiffusion audio auront lieu le 31 juillet 2024 à 8 h 30 (heure de l'Est) afin de commenter les résultats. Pour participer à la conférence téléphonique, composez le (404) 975-4839 ou le (833) 470-1428 (sans frais) et le code d'accès 940640. Une présentation aux investisseurs et une webdiffusion en direct de la conférence téléphonique seront également disponibles à l'adresse [www.thelionelectric.com](http://www.thelionelectric.com), à la page « Événements et présentations » de la section « Investisseurs ». Une archive de l'événement sera disponible peu de temps après la conférence téléphonique.

## RAPPORT FINANCIER

Le présent communiqué doit être lu conjointement avec le rapport financier du deuxième trimestre de 2024, y compris les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et les notes annexes au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023 et le rapport de gestion connexe, qui seront déposés par la Société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières compétentes et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur SEDAR+ ainsi que sur notre site Web au [www.thelionelectric.com](http://www.thelionelectric.com). Les termes qui ne sont pas définis autrement dans le présent communiqué ont le sens qui leur est attribué dans le rapport de gestion.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023

(en dollars américains)

	(non audités)	
	30 juin 2024	31 décembre 2023
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
Actifs courants		
Trésorerie	2 002 741	29 892 966
Créances	58 542 074	75 641 780
Stocks	230 018 902	249 606 756
Charges payées d'avance et autres actifs courants	1 860 117	1 553 276
Actifs courants	<u>292 423 834</u>	<u>356 694 778</u>
Actifs non courants		
Autres actifs non courants	7 646 954	6 994 815
Immobilisations corporelles	190 020 538	198 536 683
Actifs au titre de droits d'utilisation	85 697 681	89 663 139
Immobilisations incorporelles	183 052 914	175 703 257
Actif sur contrat	13 072 979	13 528 646
Actifs non courants	<u>479 491 066</u>	<u>484 426 540</u>
Total de l'actif	<u>771 914 900</u>	<u>841 121 318</u>
<b>PASSIF</b>		
Passifs courants		
Fournisseurs et autres créditeurs	66 758 623	92 424 961
Produits différés et autres passifs différés	10 473 496	18 267 139
Partie courante de la dette à long terme et autres emprunts	31 886 443	27 056 476
Partie courante des obligations locatives	8 236 230	7 984 563
Passifs courants	<u>117 354 792</u>	<u>145 733 139</u>
Passifs non courants		
Dette à long terme et autres emprunts	247 688 441	197 885 889
Obligations locatives	81 167 262	83 972 023
Obligations liées aux bons de souscription d'actions	8 579 583	29 582 203
Options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	6 026 498	25 034 073
Passifs non courants	<u>343 461 784</u>	<u>336 474 188</u>
Total du passif	<u>460 816 576</u>	<u>482 207 327</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	489 454 628	489 362 920
Surplus d'apport	140 757 712	139 569 185
Déficit	(296 708 772)	(255 746 097)
Écart de conversion	(22 405 244)	(14 272 017)
Total des capitaux propres	<u>311 098 324</u>	<u>358 913 991</u>
Total des capitaux propres et du passif	<u>771 914 900</u>	<u>841 121 318</u>

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023

(en dollars américains)

(non audités)		(non audités)	
Période de trois mois close le		Période de six mois close le	
30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023

	\$	\$	\$	\$
Produits des activités ordinaires	30 276 027	58 015 843	85 756 916	112 719 248
Coût des ventes	45 489 617	57 596 937	112 114 193	114 557 630
Marge (perte) brute	<u>(15 213 590)</u>	<u>418 906</u>	<u>(26 357 277)</u>	<u>(1 838 382)</u>
Charges administratives	10 944 160	12 478 787	22 061 493	25 481 472
Frais de vente	4 274 676	5 466 706	8 035 670	11 326 366
Coûts de restructuration	1 383 009	--	1 383 009	--
Perte d'exploitation	<u>(31 815 435)</u>	<u>(17 526 587)</u>	<u>(57 837 449)</u>	<u>(38 646 220)</u>
Charges financières	12 292 088	2 001 084	22 909 829	3 421 438
Perte (Gain) de change	971 342	(1 753 661)	3 524 106	(2 965 306)
Variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	(12 471 759)	--	(23 217 793)	--
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	<u>(13 341 671)</u>	<u>(5 986 425)</u>	<u>(20 090 916)</u>	<u>(11 731 321)</u>
Résultat net	<u>(19 265 435)</u>	<u>(11 787 585)</u>	<u>(40 962 675)</u>	<u>(27 371 031)</u>
Autres éléments du résultat global				
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat net				
Écart de conversion	<u>(2 276 235)</u>	<u>6 898 743</u>	<u>(8 133 227)</u>	<u>7 362 420</u>
Résultat global	<u>(21 541 670)</u>	<u>(4 888 842)</u>	<u>(49 095 902)</u>	<u>(20 008 611)</u>
Résultat par action				
Résultat de base par action	(0,09)	(0,05)	(0,18)	(0,12)
Résultat dilué par action	(0,09)	(0,05)	(0,18)	(0,12)

## TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023

(en dollars américains)

	(non audités)		(non audités)	
	Période de trois mois close le	le	Période de six mois close le	le
	30 juin 2024	30 juin 2023	30 juin 2024	30 juin 2023
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>				
Résultat net	(19 265 435)	(11 787 585)	(40 962 675)	(27 371 031)
Éléments hors trésorerie:				
Amortissement des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation	9 108 162	5 561 359	17 195 476	10 475 016
Rémunération fondée sur des actions	466 448	2 056 710	867 084	3 470 553
Charges de désactualisation	3 047 934	--	6 074 007	--
Intérêts payés en nature sur les instruments d'emprunt convertibles	2 477 108	--	4 950 035	--
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions	(13 341 671)	(5 986 425)	(20 090 916)	(11 731 321)
Variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles	(12 471 759)	--	(23 217 793)	--
Gain latent (perte latente) de change	1 280 968	(1 847 822)	3 917 505	(1 231 348)
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	<u>19 691 656</u>	<u>7 054 722</u>	<u>(1 439 318)</u>	<u>(16 161 663)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(9 006 589)</u>	<u>(4 949 041)</u>	<u>(52 706 595)</u>	<u>(42 549 794)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 564 403)	(17 812 004)	(5 388 348)	(45 396 451)
Ajout aux immobilisations incorporelles	(11 321 352)	(18 747 189)	(22 435 659)	(40 456 259)
Produit tiré de la cession-bail visant le bâtiment de fabrication de batteries				

de Mirabel	--	--	--	20 506 589
Aide gouvernementale liée aux immobilisations corporelles et aux immobilisations incorporelles	1 270 299	5 751 268	4 399 095	5 751 268
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(11 615 456)	(30 807 925)	(23 424 912)	(59 594 853)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>				
Augmentation de la dette à long terme et d'autres emprunts	19 807 525	43 058 254	56 602 075	69 224 720
Remboursement de la dette à long terme et d'autres emprunts	(3 698)	(6 199)	(4 370 947)	(22 495 971)
Paieement au titre des obligations locatives	(2 021 130)	(1 354 189)	(4 013 671)	(2 715 536)
Produit de l'émission d'actions dans le cadre du programme de placement au cours du marché, déduction faite des frais d'émission	--	1 613 804	--	6 239 038
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 - bons de souscription	--	--	--	2 907 226
Produit de l'émission d'unités dans le cadre du placement de décembre 2022 - actions ordinaires, déduction faite des frais d'émission	--	--	--	4 175 836
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	17 782 697	43 311 670	48 217 457	57 335 313
Effet de la fluctuation des cours de change sur la trésorerie libellée en devises	41 829	625 793	23 825	695 328
Diminution nette de la trésorerie	(2 797 519)	8 180 497	(27 890 225)	(44 114 006)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	4 800 260	35 972 482	29 892 966	88 266 985
Trésorerie à la clôture de la période	2 002 741	44 152 979	2 002 741	44 152 979
Autres informations sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :				
Intérêts versés	5 181 170	2 116 335	9 620 379	3 857 674
Intérêts versés au titre des obligations locatives	1 252 263	1 128 148	2 510 465	2 127 051

## MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS ET AUTRES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

Le présent communiqué fait référence au BAIIA ajusté, qui constitue une mesure financière non conforme aux IFRS, et à d'autres indicateurs clés de performance, notamment le carnet de commandes de la Société, qui sont définis ci-après. Ces mesures ne sont ni des mesures requises ni reconnues selon les IFRS et, par conséquent, elles n'ont pas de signification normalisée conformément aux IFRS; il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures du même type présentées par d'autres entreprises. Elles s'ajoutent plutôt aux mesures conformes aux IFRS et constituent un complément d'information à une compréhension plus approfondie des résultats d'exploitation de la Société, tels que les comprend la direction. Elles ne doivent donc pas être considérées isolément pour l'analyse de l'information financière présentée selon les IFRS ni s'y substituer. Lion compense ces limitations en s'appuyant principalement sur les résultats selon les IFRS de Lion et en utilisant le BAIIA ajusté et le carnet de commandes à titre complémentaire. Nous conseillons au lecteur de ne pas se fier à une seule mesure financière pour évaluer les activités de Lion. La marge (perte) brute ajustée et la marge brute ajustée (déficitaire), telles qu'elles sont définies à la rubrique 4.0, « Mesures non définies par les IFRS et autres indicateurs clés de performance », du rapport de gestion de la Société pour les exercices 2023 et 2022, ne sont pas présentées dans le présent communiqué, car la réduction de valeur des stocks comptabilisée par la Société à la suite de sa décision de retarder indéfiniment le début de la production commerciale des minibus LionA et LionM n'a pas eu d'incidence sur ses résultats des périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023.

### BAIIA ajusté

Le « BAIIA ajusté » est défini comme le résultat net avant les charges financières, la charge ou l'économie d'impôt

sur le résultat et les amortissements, rajusté pour exclure les coûts de restructuration, la rémunération fondée sur des actions, la variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles, la variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, le gain ou la perte de change et les coûts de transaction et autres charges non récurrentes. Lion utilise le BAIIA ajusté pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités sur une base cohérente d'une période à l'autre et pour fournir une meilleure compréhension des facteurs et des tendances qui influent sur ses activités. La Société estime également que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer la rentabilité de la Société, sa structure de coûts, de même que sa capacité à assurer le service de la dette et à respecter d'autres obligations de paiement. Le lecteur doit toutefois savoir que, lors de l'évaluation du BAIIA ajusté, Lion pourrait engager des charges futures semblables à celles qui sont exclues du calcul du BAIIA ajusté. De plus, la présentation de ces mesures par Lion ne doit pas suggérer que celle-ci conclut que ses résultats futurs ne subiront pas l'incidence d'éléments inhabituels ou ponctuels. Les lecteurs sont invités à examiner le rapprochement du résultat net, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, et du BAIIA ajusté présenté par la Société à la section « Rapprochement du BAIIA ajusté » de la rubrique 13.0, « Résultats d'exploitation », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024.

### Carnet de commandes

Le présent communiqué fait également référence au carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules (camions et autobus) ainsi qu'aux bornes de recharge. Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commande comme il est expliqué plus en détail dans la section « Établissement du prix » de la rubrique 10.0, « Carnet de commandes », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 30 juillet 2024 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2028, les livraisons de la quasi-totalité de ces véhicules étant actuellement prévues avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être soumises selon les critères d'admissibilité actuels du FTCZE, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Infrastructure Canada. De plus, la quasi-totalité des livraisons est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations dont les délais de traitement peuvent varier considérablement. Il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir - des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore - des écarts dans les critères

d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.

La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles. Voir la section ci-après pour une description complète de la méthodologie utilisée par la Société relativement au carnet de commandes et de certains risques et incertitudes importants liés à cette méthodologie et à la présentation du carnet de commandes.

Principe général	<p>Le carnet de commandes de la Société à l'égard de véhicules et de bornes de recharge est déterminé par la direction selon les commandes qui ont été signées, les commandes qui ont été officiellement confirmées par les clients ou les produits pour lesquels des demandes conjointes officielles de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations ont été faites par les clients concernés et la Société. Le carnet de commandes est exprimé en nombre d'unités ou en valeur monétaire totale. La valeur monétaire est déterminée en fonction du prix de chaque unité incluse dans le carnet de commandes, comme il est expliqué plus en détail ci-après à la section « Établissement du prix ».</p> <p>Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 30 juillet 2024 prévoyaient un délai de livraison allant de quelques mois jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2028, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être soumises selon les critères d'admissibilité actuels du FTCZE, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Infrastructure Canada. De plus, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de programmes gouvernementaux, de subventions et d'incitations, y compris des programmes pour lesquels les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour. Les délais de traitement des subventions et des incitations gouvernementales peuvent varier considérablement. Comme il est décrit plus en détail aux sections « Délais de livraison » et « Evaluation en cours; facteurs de risque » ci-après, il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il continue d'y avoir - des écarts entre les délais de livraison prévus dans les commandes et les délais de livraison réels, et certains retards pourraient être importants. De plus, il y a eu dans le passé - et la Société s'attend à ce qu'il y ait encore - des écarts dans les critères d'admissibilité des divers programmes, subventions et incitations mis en place par les autorités gouvernementales, y compris en ce qui concerne leur interprétation et leur application. De tels écarts ou retards pourraient entraîner la perte d'une subvention ou d'une incitation et/ou l'annulation de certaines commandes, en totalité ou en partie.</p> <p>La présentation du carnet de commandes de la Société ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
Délais de livraison	<p>Le carnet de commandes de la Société fait référence aux produits qui n'ont pas encore été livrés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient livrés dans un délai qui peut être raisonnablement estimé et il inclut, dans le cas des bornes de recharge, des services qui n'ont pas été achevés, mais dont la direction s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient achevés dans le cadre de la livraison du produit.</p> <p>Les commandes et les demandes d'achat liées aux véhicules de Lion prévoient généralement un délai au cours duquel le client s'attend à recevoir les véhicules. Ce délai peut correspondre à une date spécifique, à un nombre ou à une fourchette de mois suivant l'émission de la commande ou de la demande, ou à une année civile. Les véhicules inclus dans le carnet de commandes de véhicules au 30 juillet 2024 prévoyaient un délai de livraison, sous réserve du respect des conditions énoncées dans chaque commande (qui, dans la quasi-totalité des cas, comme il est indiqué plus en détail aux présentes, concernent l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales), allant de quelques mois jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2028, la quasi-totalité de ces véhicules prévoyant actuellement des livraisons avant la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ce qui correspond à la date la plus tardive à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du FTCZE, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Infrastructure Canada. Les délais de livraison sont communiqués de temps à autre par la Société, lorsqu'ils sont disponibles pour les commandes importantes. Les délais de livraison ne doivent pas être interprétés comme une déclaration ou une garantie de la part de la Société que le moment réel de la livraison aura lieu comme prévu. Compte tenu de la nature des activités et des produits de la Société, du délai implicite de production et de livraison d'un véhicule (qui peut être affecté, entre autres, par les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement ou les changements apportés aux spécifications), du type de certains clients de la Société (dans de nombreux cas, des propriétaires de parcs qui exercent des activités à forte densité de capital et qui nécessitent du financement et de la flexibilité continue au niveau de l'échéancier) et du fait que, comme il est décrit plus en détail aux présentes, la quasi-totalité des commandes de véhicules comprises dans le carnet de commandes est assujettie à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales, les délais de livraison réels peuvent faire l'objet de variations ou de retards importants. Voir la section intitulée « Evaluation en cours; facteurs de risque » ci-après concernant l'incidence potentielle des variations ou des retards dans les livraisons.</p>
Établissement du prix	<p>Lorsque le carnet de commandes de la Société est exprimé sous la forme d'un montant de ventes, ce montant a été déterminé par la direction en fonction des spécifications ou des exigences actuelles de la commande concernée, en supposant qu'aucune modification n'est apportée à ces spécifications ou à ces exigences et, dans les cas où le prix d'un produit ou d'un service peut varier à l'avenir, il représente l'estimation raisonnable de la direction du prix prospectif au moment où cette estimation est présentée. Un petit nombre de véhicules inclus dans le carnet de commandes ont un prix qui doit être confirmé en fonction des spécifications et des autres options dont le client concerné et la Société conviendront dans le futur. Pour l'établissement du carnet de commandes et de la valeur attribuée à ces commandes, la direction a estimé le prix en fonction de ses listes de prix actuelles et de certaines autres hypothèses relatives aux spécifications et aux exigences jugées raisonnables dans les circonstances.</p>

Indicateur de rendement	<p>Le carnet de commandes se veut une mesure supplémentaire de la performance qui n'est ni exigée par les IFRS ni présentée conformément à celles-ci et n'est ni divulguée dans les états financiers de la Société ni dérivée de ceux-ci. La Société estime que la publication de son carnet de commandes offre un outil supplémentaire aux investisseurs pour évaluer la performance de la Société, la présence des produits de la Société sur le marché et le rythme des dépenses d'investissement et l'outillage.</p> <p>Le calcul que la Société effectue de son carnet de commandes est soumis à la méthodologie spécifique décrite aux présentes et peut ne pas être comparable à d'autres mesures semblables publiées par d'autres sociétés, car celles-ci pourraient ne pas toutes calculer leur carnet de commandes de la même façon. D'autres sociétés font parfois référence à des « prises de commandes » ou les utilisent comme indicateurs de performance, lesquelles ne sont fort probablement pas calculées de la même manière que le carnet de commandes de la Société. De plus, comme il a été mentionné précédemment, la présentation du carnet de commandes de la Société est calculée en fonction des commandes et des demandes faites au moment où l'information est présentée et elle ne se fonde pas sur l'évaluation par la Société d'événements futurs et ne doit pas être interprétée comme une déclaration de la Société selon laquelle les véhicules et les bornes de recharge inclus dans son carnet de commandes se traduiront par des ventes réelles.</p>
Evaluation en cours; facteurs de risque	<p>Une partie des véhicules et des bornes de recharge figurant dans le carnet de commandes de la Société est susceptible d'être annulée dans certaines circonstances (que ce soit en raison d'un retard de livraison, de la non-disponibilité d'un programme, d'une subvention ou d'une incitation ou autrement), dans un certain délai. La direction passe en revue la composition du carnet de commandes chaque fois que celui-ci est présenté afin de déterminer si des commandes doivent en être retirées. Aux fins de cet exercice, la direction cible les commandes qui ont été ou qui sont raisonnablement susceptibles d'être annulées et examine, notamment, si les conditions relatives à la commande sont raisonnablement susceptibles d'entraîner une annulation de la commande dans les périodes futures ainsi que toute autre information disponible jugée pertinente, y compris les discussions continues avec les clients et les gouvernements. Un tel exercice peut entraîner de temps à autre le retrait de commandes qui ont été précédemment incluses dans le carnet de commandes, même si elles n'ont pas été officiellement annulées par le client. Voir le premier paragraphe de la présente section intitulée « Carnet de commandes », pour une présentation de la variation du nombre total d'unités et de la valeur totale en dollars des véhicules et des bornes de recharge inclus dans le carnet de commandes de la Société depuis le 7 mai 2024, soit la dernière date à laquelle ces informations ont été présentées.</p> <p>La Société ne peut pas garantir que son carnet de commandes sera réalisé en totalité, en temps voulu, voire du tout, ou que, même s'il est réalisé, les produits des activités ordinaires générés se traduiront par des bénéfices ou par la création de liquidités comme il est prévu, et toute insuffisance pourrait être importante. La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives est soumise à un certain nombre de risques, notamment ceux décrits ci-après et ceux décrits à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022. Par exemple, un client pourrait, de manière volontaire ou involontaire, omettre d'honorer une commande, faire l'objet d'une faillite ou d'une insolvabilité ou cesser d'exercer ses activités. En outre, la quasi-totalité des commandes de véhicules incluses dans le carnet de commandes sont assujetties à des conditions relatives à l'obtention de subventions et d'incitations gouvernementales ou à un calendrier précis de livraison du véhicule et, dans un nombre limité de cas, à la disponibilité de certaines spécifications et options, ou au renouvellement de certaines routes par les autorités gouvernementales ou scolaires. Par conséquent, la capacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes effectives est largement tributaire de l'obtention des subventions et des incitations gouvernementales, et du moment où celles-ci sont obtenues. Les subventions et les incitations gouvernementales les plus notables sont celles prévues par le Plan pour une économie verte 2030 du gouvernement du Québec (le « Plan pour une économie verte du Québec »), le FTCZE d'Infrastructure Canada du gouvernement fédéral, le Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds à zéro émission (« iVMLZE ») du gouvernement du Canada, le programme d'autobus scolaires propres de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et le Hybrid and Zero-Emission Truck and Bus Voucher Incentive Project (« HVIP ») de la Californie. Plus de la moitié des véhicules faisant l'objet de commandes comprises dans le carnet de commandes dépendent de subventions accordées par le FTCZE, pour lesquelles les demandes relatives aux véhicules de Lion n'ont pas encore été entièrement traitées à ce jour et la date ultime à laquelle les demandes doivent être faites selon les critères d'admissibilité actuels du programme FTCZE est le 31 décembre 2025, à moins qu'il n'en ait été convenu autrement avec Infrastructure Canada. De plus, aux termes des commandes qui ont été obtenues dans le cadre de la première étape de financement du Programme de l'EPA, notamment, les véhicules doivent être livrés au plus tard en octobre 2024.</p> <p>Toute résiliation, toute modification, tout retard ou toute suspension de ces programmes gouvernementaux, subventions et incitations, y compris, et surtout à la date du présent document, le FTCZE, le Plan pour une économie verte du Québec ou le Programme de l'EPA, pourrait entraîner des retards de livraison ou l'annulation de la totalité ou d'une partie des commandes, ce qui pourrait nuire considérablement aux activités, aux résultats d'exploitation ou à la situation financière de la Société.</p> <p>La transformation par la Société de son carnet de commandes en ventes effectives dépend également de sa capacité à fabriquer ses véhicules de manière économique et dans les délais, à l'échelle. La Société a livré 519 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 852 véhicules au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Au 30 juillet 2024, le carnet de commandes de véhicules de la Société s'élevait à 1 994 véhicules. L'exécution de la stratégie de croissance de la Société et la transformation de son carnet de commandes, lequel prévoit actuellement des livraisons allant de quelques mois jusqu'à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2028, nécessiteront que la Société intensifie sa cadence de production. Bien que les usines de Saint-Jérôme et de Joliet disposent actuellement de l'infrastructure nécessaire, notamment en matière de chaînes de production et d'équipement, pour accroître la cadence de production annuelle à 2 500 véhicules et à 2 500 autobus respectivement (voir la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels » et la section « Développement et fabrication de produits » sous la rubrique 11.0, « Principaux facteurs influant sur la performance de Lion », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 pour obtenir plus de précisions), les activités de la Société sont actuellement menées à plus petite échelle et elle a une expérience limitée à ce jour dans la fabrication d'un grand volume. En outre, au 30 juillet 2024, 145 véhicules inclus dans le carnet de commandes, constitués de camions et représentant une valeur de commande totale combinée d'environ 55 millions de dollars, se rapportaient à des produits qui ont été développés et qui étaient vendus, mais qui n'étaient pas en production commerciale. Voir la section 6.2 « Produits et solutions » sous la rubrique « Activités de la Société », de la notice annuelle de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Si la Société n'est pas en mesure de développer ses véhicules et ses sources de composants clés et d'augmenter avec succès ses processus de fabrication tout en respectant les coûts et les délais prévus, cela pourrait nuire considérablement à ses activités, à ses résultats d'exploitation ou à sa situation financière. Par conséquent, la réalisation par la Société de son carnet de commandes est assujettie à un certain nombre de risques et d'incertitudes, notamment les risques décrits à la rubrique 3.0, « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs », du rapport de gestion de la Société pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024 et à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022, et rien ne garantit que la Société parviendra à convertir la totalité ou une partie importante de son carnet de commandes en ventes réelles.</p>

## RAPPROCHEMENT DU BAIIA AJUSTÉ

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du résultat net et du BAIIA ajusté pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023 :

	(non audités) - Périodes de trois mois closes les 30 juin		(non audités) - Périodes de six mois closes les 30 juin	
	2024	2023 (en milliers)	2024	2023 (en milliers)
Produits des activités ordinaires	30 276 \$	58 016 \$	85 757 \$	112 719 \$
Perte nette	(19 265) \$	(11 788) \$	(40 963) \$	(27 371) \$
Coûts de restructuration <sup>1)</sup>	1 383 \$	-- \$	1 383 \$	-- \$
Charges financières	12 292 \$	2 001 \$	22 910 \$	3 421 \$
Amortissements	9 108 \$	5 561 \$	17 195 \$	10 475 \$
Rémunération fondée sur des actions <sup>2)</sup>	466 \$	2 057 \$	867 \$	3 471 \$
Variation de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles <sup>3)</sup>	(12 472) \$	-- \$	(23 218) \$	-- \$
Variation de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions <sup>4)</sup>	(13 342) \$	(5 986) \$	(20 091) \$	(11 731) \$
Perte (gain) de change <sup>5)</sup>	971 \$	(1 754) \$	3 524 \$	(2 965) \$
Coût de transaction et autres charges non récurrentes <sup>6)</sup>	248 \$	257 \$	501 \$	577 \$
<b>BAIIA ajusté</b>	<b>(20 609) \$</b>	<b>(9 651) \$</b>	<b>(37 891) \$</b>	<b>(24 124) \$</b>

- 1) Représente les coûts de restructuration (principalement des indemnités de licenciement) comptabilisés dans le cadre de la réduction des effectifs annoncée le 18 avril 2024, tel qu'il est décrit à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023. Voir aussi la section « Réduction des effectifs » de la rubrique 8.0, « Faits saillants opérationnels », du rapport de gestion pour les périodes de trois et de six mois closes le 30 juin 2024.
- 2) Représente les charges hors trésorerie comptabilisées relativement à l'émission des options sur actions, des unités d'actions restreintes et des unités d'actions différées dans le cadre du régime général d'incitatifs, comme il est décrit à la note 10 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023.
- 3) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des options de conversion liées aux instruments d'emprunt convertibles, comme il est décrit à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023.
- 4) Représente la variation hors trésorerie de la juste valeur des obligations liées aux bons de souscription d'actions, comme il est décrit à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2024 et pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023.
- 5) Représente les pertes (gains) liées à la conversion de devises.
- 6) Pour les périodes de trois et de six mois closes les 30 juin 2024 et 2023, représente des honoraires de professionnels, des frais juridiques et des honoraires de consultation non récurrents.

## À PROPOS DE LION ÉLECTRIQUE

**Lion Électrique** est un fabricant innovant de véhicules à zéro émission. La Société crée, conçoit et fabrique des camions commerciaux urbains tout électriques de classe 5 à classe 8 et des autobus scolaires tout électriques. Lion est un leader en électrification des transports en Amérique du Nord et conçoit, fabrique et assemble plusieurs composants clés de ses véhicules : châssis, blocs-batteries, cabines de camions et carrosseries d'autobus.

À la fine pointe des technologies, les véhicules Lion possèdent des caractéristiques uniques, spécialement adaptées

aux besoins quotidiens de leurs utilisateurs. Lion est convaincue que la transition vers des véhicules entièrement électriques entraînera des améliorations majeures dans notre société, notre environnement et notre qualité de vie. Les actions de Lion sont négociées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto sous le symbole « LEV ».

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué contient des « renseignements prospectifs » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et au sens de la United States Private Securities Litigation Reform Act of 1995 (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Dans le présent communiqué, les énoncés qui ne sont pas des faits historiques, notamment des énoncés relatifs aux opinions et aux attentes de Lion, constituent des énoncés prospectifs et devraient être évalués comme tels.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent par l'utilisation de termes comme « croire », « pouvoir », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « s'attendre à », « devoir », « planifier », « projeter », « potentiel », « sembler », « rechercher », « futur », « cibler » ou d'autres expressions similaires, notamment l'emploi du futur ou du conditionnel, et d'autres énoncés qui prédisent ou indiquent des tendances et des événements futurs qui n'énoncent pas des faits historiques, bien que les énoncés prospectifs peuvent ne pas contenir tous ces termes. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les besoins en liquidités et en capitaux de la Société et les prévisions de la direction à cet égard, la mise en œuvre de mesures et d'initiatives visant à rationaliser sa structure de coûts, à gérer son profil de liquidités et à optimiser son bilan (y compris le plan d'action de juillet 2024, tel qu'il est défini ci-après) et les répercussions prévues de ces mesures et initiatives, la fin de la période d'allègement des clauses restrictives (au sens donné ci-après) et l'échéance prochaine de certains instruments d'emprunt de la Société, la mise en œuvre de mesures visant à réduire ses coûts de développement des véhicules et des batteries et ses niveaux de stocks (y compris les objectifs pour l'exercice 2024 s'y rapportant), le carnet de commandes de la Société et sa capacité à le convertir en ventes réelles, la capacité de production prévue de ses usines de fabrication à Saint-Jérôme et aux États-Unis et de son usine de fabrication de batteries (l'« usine de batteries ») de même que de son centre d'innovation au Québec (le « centre d'innovation » et, conjointement avec l'usine de batteries, le « Campus Lion »), l'approvisionnement en cellules de batteries lithium-ion, sa stratégie à long terme et sa croissance future, les procédures judiciaires en cours, sa gamme de produits prévue, ainsi que la mise au point et la production commerciale de certaines plateformes et de certains modèles, et le calendrier des activités s'y rapportant. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses que Lion juge raisonnables lorsqu'elles sont faites, notamment le fait que Lion sera en mesure de retenir et d'embaucher du personnel clé et de maintenir des relations avec les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux, que Lion sera en mesure de continuer d'exploiter ses activités dans le cours normal de ses activités, que Lion sera en mesure de mettre en œuvre sa stratégie de croissance, que Lion sera en mesure d'accroître avec succès et en temps opportun la cadence de production de son usine de Saint-Jérôme, de son usine

de fabrication aux États-Unis ainsi que de son usine de batteries et de son centre d'innovation selon ses besoins futurs, que Lion ne subira pas de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement ou d'interruption d'approvisionnement en matières premières sur une base concurrentielle, que Lion sera en mesure de maintenir sa position concurrentielle, que Lion continuera d'améliorer ses contrôles internes et systèmes opérationnels, financiers et autres pour gérer sa croissance et son envergure, que Lion sera en mesure de bénéficier, directement ou indirectement (notamment par des demandes faites par la Société ou ses clients), en temps opportun, de programmes gouvernementaux, de subventions et d'incitations, que Lion n'aura pas d'obligations importantes en ce qui concerne les réclamations au titre de la garantie des produits ou les rappels de produits et que Lion sera en mesure d'obtenir les fonds supplémentaires requis au cours des périodes à venir, s'il y a lieu, par un financement par capitaux propres ou un financement par emprunt d'un montant suffisant et selon des modalités acceptables pour Lion. Ces estimations et ces hypothèses sont formulées par Lion à la lumière de l'expérience de son équipe de direction et de la perception de celle-ci des tendances passées, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que d'autres facteurs que la direction juge appropriés et raisonnables dans les circonstances. Cependant, rien ne garantit que ces estimations et hypothèses se révéleront exactes.

De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes parce qu'ils se rapportent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient se produire ou non à l'avenir. Lion estime que ces risques et incertitudes comprennent, les éléments suivants :

- toute incapacité à générer des flux de trésorerie suffisants ou à mobiliser des fonds supplémentaires afin de répondre à ses besoins en capitaux (y compris en raison de l'échéance prochaine d'instruments d'emprunt, notamment le contrat d'emprunt avec Finalta et la CDPQ (au sens donné ci-après) ou de l'expiration de la période d'allègement des clauses restrictives) et à poursuivre sa stratégie de croissance, dans chaque cas, au moment et en quantité nécessaires;
- toute incapacité à continuer de respecter les modalités et conditions de ses instruments d'emprunt (y compris pendant ou après la période d'allègement des clauses restrictives);
- tout changement défavorable dans la conjoncture économique, commerciale, des marchés, financière, politique ou juridique générale aux États-Unis ou au Canada, y compris les conséquences des incertitudes actuelles relatives à l'inflation et aux taux d'intérêt;
- l'indisponibilité, la réduction, l'application discriminatoire, le retard de traitement ou l'élimination de programmes gouvernementaux, de subventions ou d'incitations en raison de changements de politique, de réglementations ou décisions gouvernementales ou autres;
- toute incapacité à intensifier la fabrication des produits de Lion et à respecter les étapes et les échéanciers des projets de construction et des autres projets;
- toute incapacité à répondre aux attentes des clients de la Société quant aux produits, spécifications et services;

- toute incapacité à fabriquer et à distribuer ses véhicules à grande échelle de manière efficace et économique;
- toute incapacité à mettre en œuvre la stratégie de croissance de la Société;
- l'escalade, la détérioration et les répercussions négatives des conflits militaires en cours, qui peuvent se répercuter de manière défavorable sur les marchés économiques et financiers mondiaux et exacerber les défis économiques actuels;
- toute fluctuation défavorable et la volatilité de la disponibilité ou du prix des matières premières contenues dans les composants nécessaires à la fabrication des produits de la Société, y compris les cellules et les modules de batteries et les blocs-batteries;
- la dépendance à l'égard de fournisseurs clés et toute incapacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières;
- toute incapacité à réduire les coûts totaux d'acquisition des véhicules électriques vendus par la Société au fil du temps;
- la dépendance à l'égard de ses gestionnaires clés et toute incapacité à attirer ou à retenir du personnel clé;
- les pénuries de main-d'œuvre (notamment en raison du départ d'employés, d'une rotation du personnel, de demandes de salaires plus élevés et de syndicalisation des employés) qui peuvent obliger la Société à fonctionner à une capacité réduite, à réduire sa production et ses niveaux de livraison ou à revoir à la baisse ses plans de croissance, et qui pourraient poser des problèmes supplémentaires liés à la rémunération des employés;
- toute incapacité à maintenir la position concurrentielle de la Société;
- toute incapacité à réduire les coûts d'approvisionnement de la Société au fil du temps;
- toute incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et la marque de la Société;
- toute réparation ou tout remplacement important de produits en raison de réclamations au titre de la garantie ou de rappels de produits;
- toute défaillance des systèmes de technologie de l'information ou toute atteinte ou tout incident en matière de cybersécurité et de confidentialité des données;
- toute incapacité à contracter une police d'assurance adéquate ou toute augmentation des coûts d'assurance;
- les catastrophes naturelles, les épidémies ou les pandémies, les boycottages et les événements géopolitiques, tels que des troubles civils, des actes de terrorisme, les conflits militaires actuels ou des perturbations similaires;
- tout événement ou circonstance se traduisant par l'incapacité de la Société à transformer son carnet de commandes en ventes réelles, notamment la matérialisation de l'un des risques ou incertitudes susmentionnés;
- l'issue de toute procédure judiciaire à laquelle la Société pourrait être partie de temps à autre.

Ces risques et autres risques et incertitudes liés aux activités de Lion sont décrits plus en détail à la rubrique 23.0, « Facteurs de risque », du rapport de gestion de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et 2022.

Nombre de ces risques sont indépendants de la volonté de la direction de Lion, qui ne peut ni les contrôler ni les prévoir. Tous les énoncés prospectifs imputables à la Société ou à des personnes agissant en son nom sont expressément qualifiés dans leur intégralité par les avertissements contenus et les facteurs de risque dont il est question dans le rapport de gestion et dans d'autres documents déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »).

Compte tenu de ces risques, incertitudes et hypothèses, le lecteur ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. De plus, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date à laquelle ils ont été formulés. Sauf dans les cas où les lois applicables sur les valeurs mobilières l'exigent, Lion n'assume aucune obligation, et se dégage expressément de tout devoir, de mettre à jour, de réviser ou d'examiner tout renseignement prospectif, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs.

SOURCE La Compagnie Électrique Lion